

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal des Landes-Genusson, dûment convoqué le huit mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GIRARD, Maire.

Étaient présents :

Valérie BAUDON, Amélie DESFONTAINES, Françoise EMSSENS (arrivée à 20h04), Caroline GABORIEAU (arrivée à 20h10), Élisabeth GALAIS, Émilie PIFTEAU, Laurence POINTECOUTEAU, MM. Raphaël CHIRON, Morgan GAUTHIER, Guy GIRARD, Damien HILAIRET (arrivé à 21h39), Jacky HERLIN, Régis MOUILLÉ, Olivier ROY, Jean-Pierre ROY et Philippe VINET.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Florence BOSSARD donne pouvoir à Laurence POINTECOUTEAU, Cathy POUPLAIN
Donne pouvoir à Elisabeth GALAIS.

Olivier ROY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	16
Procuration(s)	2

Monsieur le Maire expose en ouverture de séance le retrait de la question n°III « subvention au profit du CCAS ». Cette subvention d'équilibre budgétaire, constituant une dépense de fonctionnement du budget principal pour générer une recette de fonctionnement du budget CCAS ainsi qu'il sera présenté lors du budget principal 2024 n'est pas soumise à délibération.

Par ailleurs, s'agissant de l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de traiter à titre préliminaire les questions IX à XIII en ouverture de séance pour consacrer ensuite la réunion aux questions budgétaires (postes I à VIII).

Ceci étant exposé, il est procédé à l'examen des questions dans l'ordre sus-indiqué. (IX à XIII en premier lieu puis, I à VIII).

RETOUR SUR LE COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des voix exprimées : 16 POUR (14 votants et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IX [exercice du droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner – 40 rue Georges Clémenceau,](#)

Monsieur le Maire précise que la Commune ayant été destinataire le 16 février 2024 d'une DIA de **Maitre REMOND, Notaire à MORTAGNE SUR SEVRE** concernant l'immeuble cadastré **section AB n°466, 1099, 1100** d'une superficie de 285 m² situé aux Landes-Genusson, 40 rue Clémenceau en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et donc soumis au droit de préemption urbain communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 16 POUR (14 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE **DÉCIDE de ne pas appliquer** son droit de préemption urbain sur l'immeuble susvisé.

X [exercice du droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner – rue des Sculpteurs,](#)

Monsieur le Maire précise que la Commune ayant été destinataire le 15 février 2024 d'une DIA de **Maitre REMOND, Notaire à MORTAGNE SUR SEVRE** concernant l'immeuble cadastré **section D n°1772, 1774** d'une superficie de 1082 m² situé aux Landes-Genusson, rue des Sculpteurs en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et donc soumis au droit de préemption urbain communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE **DÉCIDE de ne pas appliquer** son droit de préemption urbain sur l'immeuble susvisé.

Caroline GABORIEAU arrivée à 20h10 prend part au vote.

XI [exercice du droit de préemption urbain – déclaration d'intention d'aliéner – 2 rue Demangeat,](#)

Monsieur le Maire précise que la Commune ayant été destinataire le 7 février 2024 d'une DIA de **Maître FLOCHLAY-GILLES** concernant la vente de l'immeuble cadastré **section AB n°677, 1267 et 1436** d'une superficie de 170 m² situé aux Landes-Genusson, 2 rue Alfred Demangeat en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et donc soumis au droit de préemption urbain communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE **DÉCIDE de ne pas appliquer** son droit de préemption urbain sur l'immeuble susvisé.

XII [marché de travaux – aménagements extérieurs médiathèque-centre bourg – avenant 1 lot 1](#)

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du marché de travaux des aménagements extérieurs de la médiathèque et du centre-bourg, il est proposé ci-après l'avenant 1 pour le lot 1, savoir :

- **Lot 1** : modification de projet : travaux de voiries et cheminements

Montant de l'avenant 6.556,18 €HT

Ancien montant de marché : 302.430 €HT

Nouveau montant de marché : 308.986,18 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 16 POUR (14 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE **DÉCIDE APPROUVE** les conditions desdits avenants,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont engagées au budget primitif maison de santé.

Caroline GABORIEAU ne prend pas part au vote ayant un intérêt personnel à la question.

XIII [marché de travaux – extension de la maison de santé avenant 1 lot 4,](#)

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du marché de travaux de la maison de santé, il est proposé ci-après l'avenant 1 pour le lot 4, savoir :

- **Lot 4** : modification de projet : travaux modificatifs d'étanchéité – abergement contre existant

Montant de l'avenant 1.618,98 €HT

Ancien montant de marché : 39.700 €HT

Nouveau montant de marché : 41.318,98 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE **DÉCIDE de ne pas appliquer** son droit de préemption urbain sur l'immeuble susvisé.

I / COMPTES DE GESTION 2023, COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET BUDGETS PRIMITIFS 2024 (V)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées – 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- déclare un à un que les comptes de gestion 2023 dressés par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part et autorise Monsieur le Maire à les signer ;
- donne acte à M. le Maire (celui-ci s'étant préalablement retiré) de la présentation faite des comptes administratifs 2023 dont les résultats s'établissent ci-après ;
- vote les budgets annexes 2024 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

LOTISSEMENTS

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement

- Déficit de clôture 2023 - 1 639,44 €

Investissement

- Le déficit de clôture 2023 - 803 338.76 €

Affectation budget primitif 2024 :

Inscription déficit cumulé en dépenses de fonct. (chap 002) **au 01.01.2024** - 1639.44 €

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (chap 001) **au 01.01.2024** - 803 338.76 €

- 🇫🇷 **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Lotissements » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes 1 563 313,20 €
- Dépenses 1 563 313,20 €

En section d'investissement :

- Recettes 2 066 651,96 €
- Dépenses 2 066 651,96 €

EXTENSION DU QUARTIER DES OISEAUX

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement

Excédent de clôture 2023 + 251 825,90 €

+

Investissement

Le déficit de clôture 2023 - 77 035.33 €

Affectation Budget primitif 2024

Inscription excédent cumulé en recettes de fonct. (Chap 002) **au 01.01.2024** + 251 825.90 €

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (Chap 001) au 01.01.2024 - 77 035.33 €

- ✚ **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Extension du Quartier des Oiseaux » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes	540 661,23 €
- Dépenses	540 661,23 €

En section d'investissement :

- Recettes	213 415,66€
- Dépenses	213 415,66 €

SUPERETTE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement
Résultat excédentaire de l'exercice 2023 **19 407,56 €**

Investissement :
Un excédent de clôture de l'exercice 2023 **+3.548,28 €**

Affectation Budget primitif 2024

- L'excédent en recettes d'investissement (Recette - compte 1068) **19.407,56 €**

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (Dép 001) au 01.01.2024 **-107 582,45 €**

- ✚ **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Supérette » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes	26 600,00 €
- Dépenses	26 600,00 €

En section d'investissement :

- Recettes	127 212,45 €
- Dépenses	127 212,45 €

CIMETIERE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2023 **7 092.80 €**

Investissement
➤ Résultat déficitaire de l'exercice 2023 **- 8 843.51 €**

Affectation Budget primitif 2024 :

Inscription excédent cumulé en recettes de fonct. (chap 001) au 01.01.2024 7 092.80 €

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (chap 001) au 01.01.2024 - 8 843.51 €

- ✚ **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « CIMETIERE » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes	17 602,98 €
- Dépenses	17 602,98 €

En section d'investissement :

- Recettes	17 353,69 €
- Dépenses	17 353,69 €

LOCATIFS RUE DE LA FONTAINE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbaton CA 2023 :

Fonctionnement
Résultat excédentaire de l'exercice 2023 + 15 837,88 €

Investissement :
Résultat déficitaire de l'exercice 2023 - 132.519,44 €

Affectation Budget primitif 2024

- L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 (Recette - compte 1068) + 15.837,88 €

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (Dép 001) au 01.01.2024 - 255 904.06 €

- ✚ **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Locatifs rue de la fontaine » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes	30 750,00 €
- Dépenses	30 750,00 €

En section d'investissement :

- Recettes	329 304,06 €
- Dépenses	329 304,06 €

GODELINIERE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbaton CA 2023 :

Fonctionnement :
Déficit de l'exercice 2023 - 9 483.77 €

Investissement :
Résultat de clôture de l'exercice 2023 0 €

Affectation Budget primitif 2024

Affectation du déficit en dépenses de fonctionnement (compte 002) - **-9 483,77 €**

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (Dép 001) **au 01.01.2024** - **34 499.78 €**

VOTE à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Godelinière » de l'exercice 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes 74.806,03 €
- Dépenses 74.806,03 €

En section d'investissement :

- Recettes 59.499,78 €
- Dépenses 59.499,78 €

MAISON DE SANTE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement
Résultat excédentaire de l'exercice 2023 **10 167,64 €**

Investissement
Résultat déficitaire de l'exercice 2023 **-99 505.69 €**

Affectation Budget primitif 2024

➤ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 en fonctionnement 2024 (chap 002) **10 167,64 €**

Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (chap 001) **au 01.01.2024** - **198 711.91 €**

🇫🇷 **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « Maison de Santé » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Recettes 48 667,64 €
- Dépenses 48 667,64 €

En section d'investissement :

- Recettes 593 911,91 €
- Dépenses 593 911,91 €

LOCATIFS HABITAT

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité des voix exprimées 17 POUR (15 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif suivant :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement
Résultat excédentaire de l'exercice 2023 **+ 14 601,72 €**

Investissement :
Résultat déficitaire de l'exercice 2023 **- 454 382,92 €**

Affectation Budget primitif 2024

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (Recette - compte 1068)	+ 14 601,72 €
Inscription déficit cumulé en dépenses d'investissement (Dép 001) au 01.01.2024	- 454 382,92 €

- ✚ **VOTE** à l'unanimité des voix exprimées 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION par chapitre le budget primitif annexe « **LOCATIFS HABITAT** » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :	
- Recettes	20 000,00 €
- Dépenses	20 000,00 €
En section d'investissement :	
- Recettes	504 801,72 €
- Dépenses	504 801,72 €

COMMUNE

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité, soit **16 voix pour** (M. le Maire s'étant préalablement retiré), le compte administratif 2022 comme suit :

Approbation CA 2023 :

Fonctionnement	
Résultat excédentaire de l'exercice 2023	689 737,24 €
Investissement	
Excédent de clôture	+ 1 163 880,87 €

Affectation Budget primitif 2024

- Affectation l'excédent de fonctionnement 2023 en investissement (Recette_ compte 1068) **689 737,24 €**
- Report de l'excédent d'investissement (chapitre 001) **+ 456 112,86 €**

- ✚ **VOTE** par chapitre le budget primitif « Commune » de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :	
- Recettes	1 963 726,52 €
- Dépenses	1 963 726,52 €
En section d'investissement :	
- Recettes	2 782 529,51 €
- Dépenses	2 782 529,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le budget principal 2024, **à l'unanimité**, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement (et au chapitre pour les opérations non affectées), **adopte** le budget primitif principal 2024.

II Vote des subventions 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal plusieurs demandes de subventions émanant de diverses associations de la Commune et de l'extérieur. Compte-tenu du positionnement de quelques élus vis-à-vis de certaines associations, afin de ne pas influencer les votes et par déontologie, les élus suivants se sont retirés de la salle du conseil au moment du vote comme suit :

- pour le vote de la subvention à *Land Nature Jacky HERLIN, Laurence POINTECOUTEAU (disposant d'un pouvoir de Florence BOSSARD) soit 15 votants,*

Pour le vote de la subvention au Volley **Valérie BAUDON, soit 17 votants,**
Pour le vote des autres subventions : (16 votants + deux procurations), 18 POUR, 0 CONTRE,
0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées, d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ASSOCIATION	Montant subvention accordée
APPL	720 €
Art Zimut	12 000 €
Bol de Riz (APEL)	1 000 €
CAUE	40 €
Chambrette passion équestre	800 €
Club du temps libre	550 €
Comité des fêtes	1 000 €
Ecole de sport	1 100 €
Espoir Landais (tennis de table)	2 100 €
Focale landaise	550 €
La Cicadelle	400 €
Land'Nature	1 000 €
Rythm'Land	500 €
St Hubert Landaise	400 €
Tennis Entente Bocage	550 €
Le Vairon Landais	800 €
VOLLEY	2 000 €
Familles Rurales Colimaçon	68 800 €
TOTAL GENERAL	94 310 €

IV Subvention au profit de l'OGEC Saint-Raphaël – coût de participation des ASEM sur le temps de restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le personnel ASEM employé par l'OGEC Saint-Raphaël intervient sur le temps du repas du midi. Il convient ainsi de participer sur leur travail relatif au restaurant scolaire.

Le tableau de calcul précise les heures des ASEM de 11h45 à 13h15 sur une journée type.

Le détail des emplois du temps concernant uniquement le temps de trajet et de surveillance de cour sur la pause méridienne pris en charge par la Mairie

* les 4 ASEM font chacune 5 mn de trajet pour le départ au restaurant scolaire de 11h45 à 11h50 soit 20 mn au total

* 1 ASEM fait la surveillance de cour de 11h55 à 13h15 soit 80 mn

* 1 ASEM fait la surveillance de cour de 11h55 à 13h00 soit 65 mn

Donc pour les 4 ASEM au total 165 mn par jour sont effectuées sur le temps du restaurant scolaire soit 2h75 soit 41,25 mn/personne

arrondi à 0,75h/personne

En conséquence, la participation communale s'établit in fine pour 2023/2024 à 8,69% du coût chargé de personnel (88.731 €) = **7.710,11€**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 ABSTENTION, 0 CONTRE:

- **DIT** qu'une participation est consentie pour un montant de **7.710,11€** au profit de l'OGEC Saint-Raphaël,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à son versement,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants sont prévus.

V Opération Bol de pâtes – principe du renouvellement d'une subvention au profit de l'association de l'APEL de l'école Saint-Raphaël,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune a été sollicité par l'APEL de l'école Saint-Raphaël afin de réaliser cette année l'opération bol de pâtes. Pour mémoire, Cette opération consiste à remplacer le déjeuner habituel par un simple bol de pâtes auquel il est ajouté un fruit pour l'équilibre alimentaire. Le but est de récupérer l'excédent d'argent entre le prix du repas supporté et le coût de revient pour le verser à une association par le biais de l'APEL afin d'aider l'association Team SIMON DESCHAMPS. Le montant de la subvention d'équilibre attendue sera connu après la réalisation de l'opération. A ce jour, l'estimation porterait sur une participation à hauteur de 869,50 € soit 140 primaires, 90 maternelles et 15 adultes.

L'avis du Conseil est sollicité sur le principe de reconduction de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix exprimées : 18 POUR (16 présents et 2 procurations), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **RECONDUIT** pour 2024 le principe de participation à l'opération Bol de pâtes, initiée par l'APPEL de l'école Saint-Raphaël,
- **DIT** que le montant de la subvention sera délibéré et ainsi déterminé dès lors que l'opération sera réalisée.

VIII Vote des taux d'imposition communaux 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2023, soit :

- | | |
|---|----------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 34,07 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 40,71 % |
| - Taxe d'habitation | 16,65 % |

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition évoluent de 2% en 2024.

Après en avoir délibéré, seuls 7 voix favorables étant recueillies, la résolution n'est pas adoptée. Monsieur le maire propose un nouveau vote avec une évolution de 1,5% pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix exprimées (11 voix pour, 4 contre et 3 abstentions) :

-  **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire qui détermine les taux d'imposition 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation	16,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,32 %

Séance clôturée à 23h40